

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL D'UNIVERSITE

Séance du 18 Décembre 1984

MEMBRES PRESENTS :

Collège A : MM. CORBEL, FLORENT, GUISTO, MALVACHE, OUDIN

Collège B : MM. MOREL, OBERDORFF

Collège C : M. COFFIGNIEZ

Collège A.T.O.S. : MME FRANCE, M. SUBILLE

Collège Etudiant : MM. HARBONNIER, RAMOND

Collège des Personnalités extérieures :

MME LUBRANI représentant M. le Ministre Jean LE GARREC
M. BODART représentant M. le Sénateur Maire de Valenciennes
M. CARPENTIER, Vice-président du Conseil Général, Maire de
Trith St Léger
M. PHILIPPE représentant le syndicat CFDT

Membres de droit :

M. RENZI, Secrétaire général
M. VAN CEULEBROECK, Agent comptable

Membres invités :

MMES CLEUET, PIRON, QUENY
MM. BLAISE, DELANNOY, ETIENNE, LUC, SOENEN, TISON.

MEMBRES EXCUSES :

M. GRIMALDI, Sénateur représentant la région
M. BERA, Président de la CCI de Valenciennes
M. DELQUIGNIES, Chef d'entreprise représentant le secteur tertiaire
M. MARCHANT et Melle LISMONDE du collège Etudiant.

ONT DONNE POUVOIR :

Collège A : M. BOURTON à M. FLORENT
M. COQUET à M. OUDIN
M. TAISNE à M. MALVACHE

Collège C : M. AUTEM à M. COFFIGNIEZ
M. DELCOURT à M. COFFIGNIEZ

Collège A.T.O.S. : MME HAYOIT à MME FRANCE

Collège Etudiant : MM. HOUESNON et RICHOUX à M. RAMOND
M. MARCHAND à M. HARBONNIER

Collège Personnalités extérieures : MM. GRIMALDI et PARENT à MME LUBRAN
M. DELFORGE à M. BODART

ORDRE DU JOUR

1° - Rénovation du 1er cycle

- . Examen d'un projet de DEUG mathématiques, informatique, sciences économiques et commerciales et des DEUST l'accompagnant.
- . Examen d'un DEUG rénové en sciences juridiques et des DEUST l'accompagnant.
- . Examen d'un DEUG rénové en Lettres et des DEUST l'accompagnant.

2° - Décision budgétaire modificative.

Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

I) INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président remercie les membres du Conseil d'Administration. Il salue la présence de Madame LUBRANI, de MM CARPENTIER et PHILIPPE et de toutes les personnalités extérieures.

Faute de temps, le compte rendu de la dernière réunion du Conseil n'a pas été établi.

Monsieur le Président rappelle que le nombre des étudiants inscrits à l'Université atteint 4480 en formation initiale, ce qui représente une augmentation d'un tiers en 2 ans. Cette augmentation ne porte pas seulement sur le 1er cycle, mais aussi sur les 2ème et 3ème cycles.

Le Président aborde le 1er point de l'ordre du jour :

- la réforme du 1er cycle. Un des objectifs du Ministère est la rénovation des 1ers cycles.

L'année dernière, les premières propositions ont été formulées. Des dossiers ont été transmis. Certains ont reçus un avis positif, d'autres un avis négatif. L'an dernier, quatre nouveaux diplômes ont été créés ou rénovés. Le DEUG sciences et le DEUG Arts Plastiques ont été rénovés. Le DEUST informatique et organisation des systèmes informatiques (IOSII) et le DEUST microinformatique industrielle créés ont été créés.

Monsieur le Président note que ce dernier diplôme est fréquemment mentionné oralement par Monsieur le Ministre (notamment au congrès de l'AUEP à BRUXELLES).

Cette année, les responsables pédagogiques et directeurs d'U.E.R. se sont réunis et ont émis des propositions. Monsieur TISON est le coordonnateur de cette réforme. Les trois idées principales sont :

- la poursuite de la réforme du 1er cycle dans les domaines littéraires et juridiques,
- la consolidation de ce qui existe
- l'ouverture et le complément des formations.

De plus en plus, les diplômes deviennent pluridisciplinaires d'où ce projet d'un nouveau DEUG mathématiques, informatique, sciences économiques et commerciales.

II) CREATION D'UN NOUVEAU DEUG MATHÉMATIQUES, INFORMATIQUE, SCIENCES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

(présenté par Monsieur Pierre TISON, Directeur de l'IFOREP) (Voir Doc. jointe).

Exposé des motifs :

M. TISON expose les motifs de cette création. Il s'agit d'améliorer le taux de réussite des étudiants de 1er cycle, de diversifier et élargir l'éventail des formations et d'augmenter les débouchés aux niveaux BAC + 1, 2, 3, 4 et 5. Ce DEUG doit combler une lacune et fournir aux entreprises du secteur tertiaire des cadres moyens et supérieurs, sans concurrencer le DUT Techniques de Commercialisation.

du secteur tertiaire

Ce DEUG correspond à des besoins économiques de la région.

Les étudiants titulaires d'un BAC B seront intéressés par ce DEUG.

Il peut être complété à Valenciennes par différentes formations notamment par la maîtrise des Sciences Techniques, Comptables et Financières.

CONTENU de l'ENSEIGNEMENT

Les horaires comprennent au total 1190 H dont 313 H de mathématiques et 140 H d'informatique. Le premier semestre est commun à tous les étudiants. A la fin du 2ème semestre, apparaît une différenciation. Les étudiants ayant effectué une année de ce nouveau DEUG ou du DEUG de droit pourront accéder à un DEUST notamment le DEUST secteur immobilier. Ce DEUG est donc un débouché pour l'U.E.R. de droit également.

M. OBERDORFF se déclare heureux que les négociations aient amené cette double étiquette.

M. MALVACHE répond que cela fait deux ans qu'une réflexion est menée et cette option existe à CAMBRAI et que l'optique est de consolider ce qui existe.

M. TISON est prêt à étendre cette option si la demande existe.

M. ETIENNE demande si les titulaires d'un BAC B pourront y accéder.

M. TISON répond que les mathématiques auront une large place dans l'enseignement. Aussi seuls les élèves titulaires d'un BAC B ayant une bonne base en mathématiques pourront accéder à ce DEUG.

On procède au vote. Le Projet est adopté à l'unanimité.

Monsieur MALVACHE remercie tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration de ce nouveau diplôme tout à fait spécifique.

III) RENOVATION DU DEUG EN SCIENCES JURIDIQUES ET PROJET DE DEUX DEUST : DROIT ET GESTION DE L'IMMOBILIER ET AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES. (présenté par M. OBERDORFF, Directeur de la Faculté de Droit) (Voir document joint).

Il s'agit d'une seconde rénovation. En février 1984, le dossier n'avait pas reçu l'aval du Ministère.

LES OBJECTIFS de cette rénovation sont l'adaptation à la réforme, l'accueil, l'orientation et l'encadrement améliorés des étudiants en tirant les enseignements du passé. La nouveauté par rapport au projet précédent, c'est la création de deux DEUST :

- . l'un Droit et Gestion de l'immobilier,
- . l'autre Agents des Collectivités locales.

Les étudiants parvenus en 2ème année de DEUG peuvent s'orienter vers l'un ou l'autre DEUST.

.../...

ORGANISATION DU CURSUS ET CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT DU DEUG

Le premier semestre est divisé en deux temps :

- . le premier est réservé à l'accueil et l'orientation,
- . le second est consacré à l'étude des institutions juridiques.

Le deuxième semestre comporte l'étude des principes juridiques. L'effort a été porté sur la 1ère année car c'est là où l'échec est le plus important. A la fin du 1er semestre, en février, les étudiants subissent des tests.

L'orientation se fait à la fin de la première année. Les étudiants qui en ont besoin peuvent recevoir des cours de soutien.

Ceux qui n'ont pas obtenu la moyenne au cours de la première année ont trois possibilités :

- . soit obtenir par un examen complémentaire le diplôme d'initiation au droit à condition d'avoir obtenu entre 8 et 10 de moyenne à l'issue de la 2ème session,
- . soit redoubler,
- . soit commencer un DEUST pour ceux qui ont obtenu entre 8 et 10 de moyenne à l'issue de la 2ème session et subi avec succès l'examen d'entrée en 2ème année de DEUST.

LES DEUST

1) DROIT ET GESTION DE L'IMMOBILIER

Il existe dans ce secteur des possibilités de débouchés. Une expérience a déjà été faite par le CEPPEP. Les cours et les Travaux Pratiques seront donnés par des enseignants, chercheurs et par des professionnels.

2) AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

Ce DEUST va être particulièrement utile dans le cadre de la décentralisation. Il répond à un besoin dans notre région particulièrement sous administrée. Toutes les recherches et statistiques le montrent.

Les étudiants désirant une formation plus professionnelle seront particulièrement intéressés. Parmi les disciplines sont enseignées, ~~on trouve~~ : "les relations internationales des collectivités locales", "les institutions socio-culturelles et sportives", "l'interventionisme économique". Les cours sont assurés à la fois par des enseignants et par des professionnels des collectivités locales. Les DEUST s'achèvent par un stage pratique de 150 heures. Les étudiants en formation continue pourront réintégrer le circuit dans le cadre de la licence d'Administration publique.

M. OBERDORFF souligne le fait que ce DEUST n'existe actuellement qu'à Marseille. Enfin, il termine son exposé en précisant que le Conseil de la faculté de Droit a approuvé la création de ces 2 DEUST.

M. Le Président demande s'il y a des questions.

M. BODART pose deux questions sur le DEUST "agents des collectivités locales". La première est le risque de conflits ou de double emploi avec les organismes de formation déjà existants (il y aura alors pléthore de centres de formation). La seconde est le problème de l'emploi et des débouchés.

M. OBERDORFF est tout à fait conscient du risque de conflits avec les différents organismes spécialisés dans la formation des personnels des collectivités locales existants ou en gestation, et du manque de concertation. La loi sur la formation de personnels des collectivités territoriales de juillet 1984 n'a pas donné naissance

à des décrets d'application. Les CFPC et les CUREM (Centres universitaires d'études municipales) ne se trouvent pas toujours nettement rattachés.

Sur la seconde question, celle des débouchés, un sondage a été lancé mais il y a un décalage entre la demande et les propositions du Ministère et la perception de l'environnement socio-économique et administratif. Nous ne sommes pas sûrs non plus de cela. M. OBERDORFF a cependant pu constater lors des stages menés pour la formation des personnels des collectivités locales que ces dernières n'ont pas le personnel suffisamment au fait des dernières transformations juridiques et administratives et si ce décalage se crée, la décentralisation n'aura pas toute l'efficacité qu'on peut attendre d'elle. En résumé, on peut dire qu'il y aura certes concurrence, mais que la formation épouse tout à fait les besoins. Les autres réussiront peut être aussi. C'est un risque à prendre. M. OBERDORFF en est parfaitement conscient.

En définitive, le DEUST devra prouver lui-même son utilité et convaincre par lui-même. Ce sont les étudiants qui feront la valeur du DEUST.

M. MALVACHE est sûr qu'en ce qui concerne le DEUST Droit et Gestion de l'immobilier il n'y aura pas de problème de débouchés.

M. CARPENTIER soulève le problème de la reconnaissance du DEUST. Celui-ci n'est pas inscrit dans la grille des emplois de la collectivités territoriales. L'étudiant titulaire d'un DEUST ne sera recruté qu'au niveau agent de bureau. Il faudrait faire agréer ce DEUST par le Ministère de la fonction publique et le faire classer l'échelon de rédacteur.

M. HARBONNIER rappelle que pour être classé dans la catégorie A, il faut être titulaire d'une licence ou en posséder le niveau.

M. OBERDORFF dit que rien n'empêche un étudiant en DEUST de préparer des concours administratifs. Sa formation juridique servira.

M. CARPENTIER regrette le manque de formation pratique des universitaires. Il a fait lui-même quelques mauvaises expériences.

M. BODART demande si la seconde année sera pratique et comportera des stages.

M. OBERDORFF répond de façon positive.

M. TISON demande si l'on demandera l'habilitation à décerner le DEUG droit et gestion immobilier.

M. OBERDORFF pose la question de la date de départ des DEUST.

Si le DEUG rénové démarre en 1985, il serait plus cohérent de ne faire débiter le DEUST Droit et Gestion de l'immobilier qu'à partir de 1986.

Le Président informe les membres du Conseil que Madame la Directrice de l'Enseignement Supérieur, tient à soutenir et à développer les DEUST et à les faire reconnaître par les employeurs. Les D.U.T. avaient mis beaucoup de temps à être reconnus par les conventions collectives. Monsieur le Président est favorable à la mise en place du DEUST Droit et Gestion dès Octobre 1985 car le diplôme d'Université correspondant existe déjà depuis plus de 3 ans et a fait ses preuves sur le plan des débouchés.

Il y aura une commission d'évaluation des DEUG non rénovés redoublants. De plus, le DEUST est un enseignement de petit groupe (24). M. le Président exprime sa satisfaction de voir partir les étudiants de première année avec un diplôme d'Université pour ceux qui n'effectuent pas de seconde année.

M. SOENEN trouve dangereux de donner un diplôme de fin de 1ère année car il y a un risque de dévaluation des diplômes délivrés par l'Université.

M. OBERDORFF rassure M. SOENEN. La barre ne sera pas trop basse. Il faudra avoir obtenu entre 8 et 10 à l'issue de la 2ème session. On a introduit un autre garde-fou : ce diplôme n'autorise pas à rentrer dans le cycle. C'est un diplôme de fin d'études. Il permet par contre à l'étudiant de quitter l'Université avec quelque chose.

MME PIRON ET M. SOENEN font remarquer que les deux diplômes d'Université pilotés par l'U.E.R. Sciences sont d'un niveau très différents puisque tous les étudiants sont recrutés au niveau BAC + 2. Il y a un risque d'amalgame.

Mme CLEUET comprend que l'étudiant ne redouble pas par semestre mais par année et s'interroge alors sur les raisons de ce découpage en "S1" et "S2".

M. OBERDORFF précise que le redoublement ne s'effectue qu'à partir de la seconde partie du 1er semestre, la première partie étant remplacée par du soutien.

M. le Président souhaite recevoir des informations sur les nouveaux diplômes d'Université de l'UER Sciences et procède aux opérations de vote sur les propositions suivantes : faire débiter le DEUS Sciences Juridiques rénové et le DEUST Droit de l'immobilier en 1985, et le DEUST "Agent des collectivités locales" en 1986 et approuver la validation de la première année par un diplôme d'Université. Les projets sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur MALVACHE félicite Monsieur OBERDORFF et se réjouit de voir en projet un DESS "Sciences de la Gestion mention création d'entreprises".

IV) EXAMEN DES DEMANDES D'HABILITATION DE DEUX DEUG RENOVES A L'U.E.R. DE LETTRES, LETTRES MODERNES ET LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES

A) DEUG LETTRES MODERNES (Présentées par M. GUISTO) (Cf document)

Historique et exposé des motifs

M. GUISTO rappelle que 5 formations sont organisées à l'U.E.R. de Lettres : le DEUG rénové en Arts plastiques, le DEUG Lettres modernes, allemand, anglais, langues étrangères appliquées.

Le 2ème cycle est récent à Valenciennes. La poursuite des études en anglais et allemand s'effectue toujours à l'Université de Lille III. Nous devons donc tenir compte de l'organisation de Lille III pour notre enseignement.

Les raisons de ces demandes d'habilitation pour les DEUG rénovés en Lettres modernes et Langues étrangères appliquées sont la lutte contre l'échec en priorité, puis la recherche de débouchés autres que l'enseignement et enfin la sensibilisation à la vie active.

Les étudiants du DEUG rénové Lettres modernes pourront s'orienter vers la licence de Lettres modernes, la licence d'Administration au C.P.A.G., les concours administratifs, le journalisme, le secteur socio-culturel. Il existe d'ailleurs un projet de DEUST pour ce dernier secteur.

CONTENU ET ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Le premier semestre dit "S0" débute par une phase d'accueil de deux semaines comportant la présentation de l'Université, des tests, des entretiens et une initiation à la méthodologie. La seconde phase comporte en 10 semaines d'enseignement (dont techniques d'expression, langues, langage théâtral, informatique). Le S0 s'achève par une phase d'évaluation de 2 semaines.

Le 2ème semestre dit "S1" a une durée de 12 semaines. Un système d'enseignement renforcé pour les étudiants qui ont une déficience.

La seconde année scindée en 2 semestres S2 et S3 achèvera le premier cycle. Le semestre "S3" comporte un enseignement pré-professionnel qui incorpore des cours de psychologie de l'enfant et de création de textes. Le projet global totalise 1106 H (dit au cours du Conseil).

B) DEUG LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES

Historique et exposé des motifs

Avant même la réforme qui nous est proposée, l'UER Lettres, depuis 1973, délivrait un DEUG "C" Langues étrangères appliquées à l'économie et à la gestion des entreprises, qui préfigurait les recommandations actuelles. Il a pour objet de mettre à la disposition des entreprises de la région des spécialistes trilingues du commerce international.

Depuis 1976, ce DEUG conduit à une formation professionnelle de 2ème cycle : la licence et la maîtrise appliquées au commerce international.

La pré-professionnalisation est donc déjà incluse dans ce DEUG. Notre tâche a consisté à adapter les structures existantes à la réforme avec le souci constant d'orienter le mieux possible les étudiants et de lutter contre l'échec.

CONTENU ET ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement est reparti en 2 années. Chaque année est elle-même divisée en deux semestres. Les disciplines enseignées sont les langues I et II (766 H), les techniques d'expression française et l'informatique (150 H), et dans le cadre de la pré-professionnalisation, les Sciences économiques, l'économie et la gestion des entreprises (309 H). L'ensemble totalise 1225 H.

L'organisation de ce DEUG est semblable à celle du DEUG Lettres modernes. Le 1er semestre (S0) débute par une phase d'accueil de 2 semaines, avec présentation de l'Université, tests, entretiens, initiation aux méthodologies du travail universitaire et à l'utilisation des bibliothèques. Suivent dix semaines d'enseignement, d'initiation aux langages fondamentaux, aux techniques de base et aux méthodes de recherche. Enfin le "S0" s'achève par deux semaines d'évaluation.

Au cours du 2ème semestre (S1), une spécialisation se met en place en développant les enseignements de base. La seconde année est scindée en 2 semestre "S2 et S3".

M. MALVACHE remercie M. GUISTO. En fait, M. GUISTO a présenté officiellement ce qu'il faisait officieusement.

M. FLORENT demande que dans le projet DEUG LEA, on parle davantage des débouchés vers la C.E.E. C'est le souhait du Ministère, et la situation de la région y est favorable. On doit en priorité développer un 1er cycle Langues étrangères appliquée comportant les notions d'exportation et d'importation face à la C.E.E.

M. GUISTO répond que c'est M. HORLING, Professeur d'Allemand, qui dirige cette formation et que la communauté économique européenne est au centre de ses préoccupations.

MME CLEUET demande que soit précisé que l'enseignement des Langues étrangères est appliqué au commerce extérieur.

Monsieur le Président procède aux opérations de vote. Les deux demandes d'habilitation sont adoptées à l'unanimité et M. le Président félicite M. GUISTO Directeur de l'UER De Lettres.

V) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 (Cf document)

Cette D.B.M. est un ajustement des crédits ouverts pour tenir compte des dernières recettes.

- D.B.M. des Services généraux

Les recettes nouvelles de fonctionnement au total 128.000 F sont : des produits financiers pour 50.000 F et de la facturation du service reprographie pour 78.000 F.

.../...

Elles ouvrent des crédits pour l'aménagement des sous-sols du bâtiment recherche : + 30.000, pour l'entretien des bâtiments et l'achat de vêtements de travail : + 32.500, pour le service Magasin : + 6.500, pour le service reprographie : + 78.000. Par contre, les crédits non employés sont diminués pour les services comptables et financiers notamment - 19.000 F.

En recette en capital, on a reçu 281.220 F supplémentaires au titre de la subvention de 1er équipement. L'emploi est effectué sous forme de dépenses d'équipement pour le même montant.

- D.B.M. de l'U.E.R. de Sciences Exactes et Naturelles

- Les recettes nouvelles proviennent : des droits d'inscription (+ 60.000). Nous avons eu davantage d'étudiants, les droits d'inscription ont été augmentés et il y a eu très peu de demandes d'exonération;
- des crédits du Rectorat pour la formation de formateurs en C.A.O. pour 45.000F;
- d'un reversement du service de formation continue pour 60.000F;
- de prestations de service à l'ASFO pour 10.000 F
- de facturation interne pour l'affranchissement des services de recherche pour 10.000 F ;
- d'une subvention du Ministère de l'Education Nationale pour le renforcement des 1er cycles (DEUG et DEUST) : 190.000 F.

Les recettes nouvelles représentent un total de 375.000 F. Par contre, certaines recettes ont dû être annulées ou révisées en baisse. C'est le cas de :

- la subvention des Chambres de commerce	: - 45.000
- diminution crédits recherche état	: - 4.800
- diminution de la subvention du Ministère de l'Education nationale	: - 17.000
- moins-value sur la facturation des photocopies	: - 25.000
Soit une diminution de	: 135.000

La différence donne un excédent de recettes de 240.000 F. Ces crédits sont répartis entre la direction de l'U.E.R. de Sciences, l'antenne de Cambrai, les sections CFAO et automatique, informatique industrielle et robotique.

MONSIEUR SOENEN explique la diminution des subventions .

L'an dernier, nous avons reçu 60.000 F mais cette année les Chambres de commerce et d'industrie n'ont versé qu'au titre de la taxe d'apprentissage. Or, le premier cycle de l'U.E.R. Sciences n'est pas habilité à recevoir de la taxe d'apprentissage. Les DEUST pourront peut-être percevoir la taxe d'apprentissage.

Ces problèmes permettent quand même de réserver un soutien particulier pour les enseignements de premier cycle (subvention de 190 000 F par le Ministère

Monsieur le Président procède aux opérations de vote en souhaitant que la D.B.M. soit adoptée à l'unanimité.

VI) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur OUDIN souhaite que chaque fois qu'un étudiant-chercheur effectue son stage de recherche à l'extérieur de l'Université on établisse une convention pour préciser les choses. L'Université de LILLE I procède de cette manière. Cela rationalise les échanges de chercheurs ou d'enseignants chercheurs.

M. SOENEN pense qu'il est dangereux que des gens de Valenciennes aillent effectuer leur recherche à Lille 1. Cela pose donc problème. Par contre, Valenciennne ne représente pour Lille 1 qu'un risque faible.

Ce problème pourra être discuté lors d'un prochain conseil scientifique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président donne rendez-vous aux membres du Conseil d'Administration en 1985.